

Aperçu de l'apport grec au droit
constitutionnel et aux institutions
occidentales

Résumé du cours du Pr. LeRoy, Université de
Fribourg

01/01/2011

Frederic A. Ney

Les Grecs

I. Les 3 grandes périodes grecques

- A. Archaïque (2^e millénaire - VII^e siècle av. J.-C.)
- B. Classique (VI^e au IV^e siècle av. J.-C.)
- C. Hellénistique (IV^e au I^{er} siècle av. J.-C.)

II. La cité grecque

A. Exercice du pouvoir dans la cité grecque et dans les empires orientaux

- a. Empires orientaux
 - i. Monarque
 - ii. Sujets n'interviennent pas dans la vie politique
- b. Grecs (Régime de la cité grecque)
 - i. Hommes libres et citoyens participent à la vie politique
 - ii. Pouvoir = affaire de la collectivité
 - iii. Les cités sont de véritables Etats

B. Territoire de la cité grecque

cité	<ul style="list-style-type: none"> a. Une ville (<u>centre</u> politique, militaire, économique et religieux) b. Un territoire (exploitations agricoles et villages)
------	--

Fort développement d'une *économie commerciale maritime* car le pays est morcelé en vallées ce qui rend le contact parfois difficile par la terre.

C. L'échec du régime de la cité grecque (à Athènes)

- a. Cités grecques unies contre les Perses → **Ligue de Délos** (début V^e)
 - i. Les cités grecques alimentèrent le trésor athénien et en échange Athènes promettait de les protéger.
 - ii. Mais alors que la puissance perse déclinait, Athènes continuait de percevoir ses fonds et elle s'enrichit considérablement.
- b. **Guerre du Péloponnèse**, Athènes vs. Sparte (431-404)
 - i. Démocratie vs. Aristocratie
 - ii. 2 Ligues :
 - Athènes → *Ligue de Délos*
 - Sparte → *Ligue du Péloponnèse*
- c. **Périclès**
 - i. *Oraison funèbre*
 - ii. Veut conserver la démocratie par une politique impérialiste
 - iii. Meurt en 429 (début de la guerre)
- d. Après Périclès, Athènes dirigée par des hommes appartenant à la classe marchande et non plus l'aristocratie → **la démocratie se radicalisa**. Beaucoup de luttes internes.
- e. Alternance de régimes oligarchiques et démocratiques. Mais la direction de l'empire athénien était aux mains du **Conseil municipal de l'Attique**.

- f. **Athènes vaincue** en 404 et disparut de la scène internationale durant le V^e siècle.



Vraie raison de l'échec athénien : Le conseil municipal ne pouvait assurer le gouvernement d'un empire ! Pas d'organisation plus développées que des ligues entre cités.

III. La constitution aristocratique de Sparte

Sparte s'est formée à la fin du IX^e siècle. Au VIII^e siècle, une révolution aristocratique se produisit.

A. Organisation sociale de Sparte

- a. 3 catégories d'habitants :
 - i. **Citoyens** (citoyens-soldats)
 - ii. **Hilotes** (esclaves)
 - iii. **Périèques** (libres et aisés artisans, commerçants ou colons)
- b. Les femmes assurent le commerce alors que les hommes sont consacrés au service militaire.

B. Organisation politique de Sparte

- a. **Apella (assemblée du peuple)**
 - i. Citoyens de + de 30 ans
 - ii. Vote seulement les décisions
- b. **Gerousia (Conseil des Anciens)**
 - i. Citoyens de + de 60 ans
 - ii. Vrai pouvoir
 - iii. Prépare les projets à soumettre à l'*Apella*

C. Imaginaire spartiate

- a. Idéalisation de Sparte par beaucoup de philosophes, d'écrivains, d'historiens, etc.
- b. Forte administration à Sparte
- c. Sparte toujours en guerre
- d. Comparaison **Rome – Sparte**

IV. La démocratie athénienne

A. Etablissement de la démocratie athénienne et son évolution

- a. Les débuts de la cité athénienne (G. Glotz)

Selon Gustave
Glotz (critiqué)

- | | |
|---|--|
| { | <ol style="list-style-type: none"> i. Génos (Roi + descendants communs avec clients du roi) ii. Génê + génê + ... = phratries ou tribus iii. Phratries et tribus = cité |
|---|--|

- b. De la royauté à l'aristocratie

- i. Au VIII^e ou VII^e, l'aristocratie a dépossédé le roi laissant sa clientèle sans protection → *dêmos* (masse du peuple de la cité)
- ii. Le pouvoir est aux **eupatrides** (aristocrates)

- c. De l'aristocratie à la démocratie athénienne
- i. Démocratie favorisée à Athènes (2 raisons) :
 - *Evolution économique*
 - *Méthodes de guerre* qui font appel à la masse du peuple
 - ii. Troubles du VII^e siècle → **Tyran** pour y remédier
 - Le terme tyran n'était pas péjoratif à l'origine
 - Quelques tyrans :
 - **Dracon** (« code pénal »)
 - **Solon** (5 mesures sociales)
 - **Pisistrate** (prit le pouvoir en s'appuyant sur les gens de la montagne)
 - iii. Antagonismes
 - Antagonismes géographiques et économiques
 - Les gens de la *côte*
 - Les gens de la *plaine*
 - Les gens de la *montagne*
 - Rivalités entre eupatrides (pour accéder à la magistrature)
 - iv. **Clisthène** permet le développement de la démocratie avec une refonte de la population :
 - 3 ou 4 tribus → 10 tribus (car pas divisible par 3 ou 4)
 - 1 tribu = 3 éléments (côte, campagne et montagne) → 3 *trittyes*
 - 1 *trittye* = plusieurs *dèmes* (circonscription politique)

La victoire de Clisthène est en fait celle d'une famille eupatride, les Alcéméonides, qui s'appuie sur le *dèmos*. A-t-il agi par opportunisme politique ou par conviction ?

- d. L'évolution de la démocratie athénienne au V^e siècle av. J.-C.
- i. V^e siècle (siècle de Périclès) = **apogée** de la cité athénienne
 - ii. Séances à l'*ecclesia*
 - Les paysans, commerçants, etc. ne peuvent y assister car ils perdent du temps.
 - Périclès y remédie en **indemnisant** les fonctions publiques importantes → il s'agit de la *mistrophorie*.
 - Périclès vs Cimon
 - Périclès fait voter, en 451, une loi limitant la qualité de citoyen aux enfants nés de père et mère athéniens.
 - En 395, on institue une indemnisation pour la présence à l'*ecclesia*, mais le *misthos* était modeste si bien que ne viennent que les citoyens sans ressource, ou qui gagnent peu, et ceux qui préfèrent vivre médiocrement aux crochets de l'Etat. L'*ecclesia* est constituée de misérables.
 - Ceci entraîne une confusion entre *dèmos* et pauvres.

B. L'organisation de la démocratie athénienne

a. Les principes de la démocratie athénienne

- i. La souveraineté du peuple
L'*Ecclesia* (assemblée du peuple)

- ii. L'égalité politique
 - **Isonomie** = égalité devant la loi
 - **Iségorie** = tout citoyen a un droit égal à prendre part à l'*ecclesia*
 - **Isocratie** = égalité dans la participation au pouvoir
- iii. La liberté (*éleuthéria*), triple notion :
 - *Politique* (citoyen : gouvernant et gouverné ≠ barbare dirigé par un monarque)
 - *Civile* (depuis Solon, le citoyen ne peut plus être réduit en servitude)
 - *Individuelle* (grande liberté à Athènes)
- b. Les organes du gouvernement
 - i. L'**ecclesia** (assemblée du peuple)
 - Organe le plus important car le peuple est souverain.
 - La démocratie est directe.
 - Tout citoyen peut prendre parole et faire des propositions
 - On vote à la majorité des voix.
 - Egalement compétente en matière judiciaire. Organisée sous la forme de l'héliée (jury), elle connaît la plupart des procès civils et pénaux.
 - Procédure d'*osthracisme* (bannir pour 10 ans un citoyen) décrétée si 6000 citoyens désignent une même personne. Quorum difficile à atteindre car il y a en général 1000 ou 2000 personnes présentes à l'assemblée.
 - ii. Le **boulê** (le conseil)
 - 500 membres tirés au sort parmi les citoyens de + de 30 ans.
 - Ils sont soumis à la *docimasia* (examen d'aptitude)
 - 10 commissions de 50 membres, les *prytanes*. Chaque commission siège à tour de rôle en permanence durant une *prytanie* (= 1/10 de l'année).
 - Commissions dirigées par un *épistate* (président) tiré au sort toutes les 24 heures.
 - Le *boulê* élabore les projets de lois et prépare les affaires qui seront soumises à l'*ecclesia*.
 - Il contrôle les magistrats
 - iii. Les **magistrats**
 - Tirés au sort et non rééligibles
 - Soumis à la *docimasia*
 - En fin de fonction, ils doivent rendre compte de leur gestion. Celle-ci est jugée par l'héliée.
 - Magistratures collégiales
- ⚠ Certains magistrats ne sont pas tirés au sort, notamment dans la magistrature **financière** et dans la **stratégie**.

Il existe 10 stratèges, un par tribu (v. division Clithène). Ils sont élus et rééligibles. Ils commandent l'armée et la flotte, négocient des traités et dirigent l'administration de la cité.

A la différence des autres magistrats, ils peuvent communiquer directement avec l'*ecclesia* sans passer par le *boulê*.

V. La philosophie politique grecque (4 étapes)

- A. Avant Platon
- B. Platon
- C. Aristote
- D. Après Aristote

VI. La pensée politique grecque avant Platon

- A. Idée de justice dans les poèmes homériques (XI^e – milieu du IX^e siècle av. J.-C.)
- a. *Thémis* : déesse de la justice. Cela donne les **thémistes** qui sont des sentences exprimant la volonté des Dieux.
 - b. *Thémis* commande l'hospitalité entre Grecs.
 - c. Dans la cité, la justice est rendue soit par les anciens, soit par un juge unique ou un arbitre.
 - d. ⚠ Lorsque l'affaire est soumise aux Anciens, la décision n'est **pas collégiale**, mais c'est l'**opinion du plus sage** qui l'emporte (cf. TP 1).
 - e. **Diké** (2 sens) :
 - i. Jugement
 - ii. Principes de droit voulus par les Dieux
- Voir passage où Ulysse aborde une nouvelle terre et s'interroge sur les gens qu'il va rencontrer.
- B. La justice et la loi chez Hésiode (milieu du VIII^e siècle av. J.-C.)
- a. Notion de loi (**nomos**) apparaît chez Hésiode
 - b. Loi = ensemble de règles prescrites par les Dieux
 - c. Poème *Les travaux et les jours* : Hésiode affirme que la justice est le fondement de la société. Elle doit être rendue conformément à la loi, et réaliser une égalité des citoyens devant la loi (**isonomia**).
 - d. 2 réflexions :
 - i. Il existe une loi et une cité. Lien entre justice et loi : les juges appliquent la loi.
 - ii. La justice doit réaliser l'égalité des hommes devant la loi afin de maintenir l'ordre dans la cité.
 - **Aisymnêtes** = législateurs d'exceptions (*Dracon* et *Solon*)
 - *Solon* : « rétablir la justice = rétablir l'ordre »
 - Ainsi, au début du VI^e siècle, la justice n'est plus seulement l'exécution de la volonté des Dieux, mais une nécessité sociale.
 - La justice est le moyen de réaliser l'équilibre de la nature dans tous les rapports particuliers. Les Romains reprirent l'idée et l'appelèrent « équité ».
- C. La notion de droit naturel au milieu du V^e siècle av. J.-C.
- a. Harmonie entre membres d'une cité → **droit naturel**
 - b. Le droit et la justice des hommes doivent être un reflet d'un ordre universel et éternel. (voir le passage d'*Antigone* de Sophocle).
- D. La « révolution » sophistique
- a. Conséquences du régime démocratique mis en place au V^e siècle
 - i. Capacité civique (voir *supra*)
 - ii. Qualifications requises pour exercer sa capacité civique
→ Les sophistes répondent à ce besoin

- b. 1^{ère} génération de sophistes (au temps de Périclès)
 - i. Sophistes = professeurs de la « sagesse »
 - ii. Sagesse = *connaissance* et *clairvoyance*
 - iii. Les sophistes enseignaient l'**art oratoire** et la **science politique**
 - iv. Ils formèrent des hommes tels que Périclès et Thucydide.
- c. 2^e génération de sophistes (après Périclès)
 - i. Les professeurs se rendirent compte que leur enseignement était très recherché et pouvait se vendre cher.
 - ii. La classe politique se renouvela après Périclès.
 - iii. Cette nouvelle classe compta alors des gens désireux de **faire fortune par la politique**.
 - iv. Professeurs « ès-art de tromper le peuple »
 - v. Ce nouveau personnel politique d'Athènes lui fit courir à sa perte.
 - vi. Quelques doctrines de cette 2^e génération :
 - Transformer l'*opinion faible* en *opinion forte*, la *mauvaise cause* en *bonne cause*.
 - Ils opposent la *physis* (nature) au *nomos* (loi humaine) grâce au progrès de la science qui montre que les lois morales et juridiques ne sont pas commandées par les Dieux, mais par le peuple.
 - Trasymaque de Chalcédoine soutient que la loi de la nature est la loi du plus fort, c'est-à-dire « **la loi de la jungle** ».
 - Lycophoron montre que l'union fait la force. L'homme faible a besoin de se regrouper. Ceci justifie la démocratie.
 - Citias, oncle de Platon, enseigne que les dieux sont des inventions humaines.

VII. La pensée politique de Platon (428-347 av. J.-C.)

A. Qui est platon ?

- a. Athénien de famille aristocratique, descendant de Solon.
- b. Disciple de Socrate
- c. Fonde une académie pour former des gens et changer les mœurs politiques.
- d. Platon vs sophistes

B. Les idées de Platon dans *La République* (entre 380 et 379 av. J.-C.)

- a. L'ouvrage est un dialogue entre Socrate et un interlocuteur
- b. La justice n'est pas l'avantage du plus fort, mais elle est un **problème moral** : c'est la vertu humaine (*arété*)
- c. Idée reprise par les juristes romains.
- d. La justice est une affaire de conscience → il faut éduquer des hommes justes, et **l'éducation remplacera la loi**.
- e. La justice engendrera l'égalité.
- f. Classe dirigeante : les **gardiens**. Ils ont moins de 50 ans et subissent une longue éducation communautaire. Ils font vœux de pauvreté, de chasteté.
- g. Platon ≠ communisme URSS
- h. Au sommet de la cité se trouve le **Sage** → cité des bons

C. Le Platon du *Politique* et les *Lois* (2 ouvrages)

- a. Tout régime politique se corrompt par ses excès.
- b. Il existe un **cycle des régimes politiques**.
 - i. L'**aristocratie** dégénère par la soif des honneurs (*timocratie*) et par l'intérêt de l'argent (*ploutocratie*).
 - ii. La **démocratie** est ruinée par l'*excès de liberté*, etc.
- c. Le ***Politique***

Il se demande si un jour un Sage fera dégénérer le régime de la cité idéale, et déclenchera la révolution des cycles.
- d. Les ***Lois***
 - i. Ici, il s'efforce de trouver une parade à ce danger (v. *supra*).
 - ii. Il faut assurer la *suprématie des lois* et établir une *constitution mixte*, qui combine la **monarchie**, l'**aristocratie** et la **démocratie**.
 - iii. Platon est très inspiré par Sparte.
 - iv. Nombre idéal de citoyens : 5040.

VIII. La pensée politique d'Aristote (384-322 av. J.-C.)

Aristote est issu d'une famille de la classe moyenne d'Asie mineure. Il fut l'élève de Platon. Il vécut de près la révolution qui mêla la Grèce et le Moyen-Orient dans l'orbite macédonienne et qui aboutit à l'hellénisation de l'Orient. Aristote est considéré comme le **fondateur de la science politique**.

A. Aristote, fondateur de la science politique

- a. La méthode d'Aristote
 - i. **Observer** les faits
 - ii. **Raisonner** à partir des faits (il rejette la doctrine de Platon sur les idées).
 - Méthode scientifique de l'étude du droit et de la cité.
 - Droit naturel = *koinos nomos* (pratique de la plupart des peuples du bassin méditerranéen)
 - Droit et justice sont **rationnels**
 - Comme Platon, il met **le droit naturel au sommet de la hiérarchie des normes**. Mais attention :
 - Platon : connaissance du droit = révélation de la raison humaine.
 - Aristote : connaissance du droit = observation !
- b. La typologie aristotélicienne des régimes politiques
 - i. Grand succès d'Aristote dès le XII^e siècle, mais pensée schématisée de façon inexacte.
 - ii. Aristote a étudié et recensé *158 constitutions* → droit comparé.
 - iii. Sur la base de cette documentation il a écrit la ***Politeia***. NB : « politeia » signifie *science de la cité* et non pas le *Politique* comme il a été traduit en français.

La monarchie dérive en tyrannie.

L'aristocratie dérive en oligarchie.

La démocratie dérive en démagogie.



iv. Classement des régimes politiques :

- 3 catégories pures :
 - **Monarchie** (6 formes dont l'*aesymnétie*)
 - **Aristocratie** (5 formes)
 - **Démocratie** (gouvernement des pauvres)
- 3 dégénérées :
 - **Tyrannie**
 - **Oligarchie**
 - **Démagogie**

v. Etapes de la démocratie à Athènes selon Aristote (typologie en fait)

1. Fonctions accessibles à ceux qui ont un peu de bien, et paient un impôt même modeste.
2. Aucun cens requis pour voter, mais il faut payer un cens modeste pour être éligible.
3. Aucun cens pour diriger ni être élu, mais celle-ci non rémunérée. Ceci implique que seuls les gens fortunés peuvent se permettre la magistrature gratuitement.
4. Aucun cens pour diriger ni être élu, mais la fonction est modestement rémunérée. Les démagogues deviennent un tyran collectif qui adopte des mesures contre les autres catégories sociales.

c. Le passage d'une forme à l'autre du pouvoir

i. **Conception biologique** des institutions :

- Les cités et institutions naissent
- Elles se développent
- Et meurent.

→ *Médecine de la société*

ii. **Enchaînement de la vie d'une cité (étapes pas inévitables)**

1. Monarchie comme premier gouvernement
2. Aristocratie qui est formée d'une élite qui ne supporte plus le monarque.
3. Oligarchie car l'aristocratie est trop avide d'argent et de pouvoir
4. Tyran après que les oligarques se soient entretués.
5. Démagogie après que le peuple se soit retourné contre le tyran.
6. **Politeia** qui est un régime modéré et équilibré qui dure tant que ses composants ne se faussent pas.

B. Les idées politiques d'Aristote

a. Toutes les sociétés tendent vers la cité

i. Formation idéale :

- Homme et femme fondent un foyer.
- Plusieurs familles se rassemblent pour constituer un village.
- Le village est à l'origine de la cité (*polis*), qui est un petit Etat.

ii. Homme = ***zôon politikong*** (animal fait pour vivre dans une cité)

iii. Cité = meilleure organisation politique

- b. La justice n'est pas un équilibre absolu (2 distinctions)
- i. **Justice distributive** → géométrique
Chacun doit donner ou recevoir selon ses facultés.
 - ii. **Justice commutative** → arithmétique
Si un acheteur reçoit 100, il doit donner au vendeur une valeur équivalente.
- c. La constitution de la cité idéale : la **politeia** d'Aristote
- i. Aristote ne pense pas qu'il existe un régime politique idéal.
 - ii. L'homme est fait pour le bonheur et que le cadre de la cité lui permette de vivre dans les meilleures conditions.
 - iii. *Politeia* = régime idéal. Aristote ne cherche pas à construire une cité parfaite, mais une cité réalisable à partir des régimes politiques existants. Le terme *politeia* a deux sens :
 - *Politeia* = constitution mixte
 - *Politeia* = contribution idéale qui garantit la paix intérieure de la cité et son respect dehors.

La *politeia* aristotélicienne combine les principes de l'oligarchie et de la démocratie, de façon à neutraliser les excès de chacun de ces régimes.

Il s'agit d'un régime aristocratique à base très large ou d'une démocratie modérée.
 - iv. Stabilité de la **classe moyenne** = stabilité de la cité
→ il faut une classe moyenne nombreuse pour stabiliser l'Etat.
 - v. Aristote pense qu'il faut combiner élection et tirage au sort pour la magistrature.
 - vi. L'assemblée du peuple doit réunir *riches* et *pauvres*.
 - vii. La cité doit pouvoir vivre en **autarcie**.

IX. La pensée politique grecque après Aristote

Les Grecs ont toujours eu conscience de former une communauté. Au IV^e siècle av. J.-C., Aristote, Démosthène, Isocrate prônent le **panhellénisme**, mais ne lui donnent pas le même contenu. Démosthène plaide en faveur de l'union des cités contre Philippe de Macédoine, alors qu'Isocrate souhaite l'union des grecs pour conjurer définitivement le péril perse, et pense qu'Alexandre le Grand est capable de réaliser cette union.

Alexandre constitua un empire en l'espace de 15 ans. La culture grecque se diffusa largement à sa mort en 323 av. J.-C. Mais la culture grecque se diffusa largement.

En revanche, les rêves d'alliance n'aboutirent jamais. **Les cités ne s'unirent pas pour soutenir Pyrrhus contre Rome.** La Grèce perdit sa souveraineté. Les citoyens étaient devenus des sujets soumis à un roi ou un magistrat romain. Il fallut considérer l'homme différemment qu'un citoyen.

Il s'en suivit un grand développement de la science philosophique. Le **stoïcisme** qui exerça une forte influence sur les Romains était l'aboutissement philosophique de cette évolution. Il correspond à l'unification politique opérée par les monarchies hellénistiques, puis par la conquête romaine. Tous ceux qui adhèrent aux idées stoïciennes sont membres d'une cité qui englobe le monde entier : la **cosmopolis**.